



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Nombre de Membres dont le
Conseil
Municipal doit être composé : 43
Nombre de Conseillers en
exercice : 43
Nombre de Conseillers présents
à la séance : 38

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal
Séance du 29 juin 2022

OBJET :

DE-22-06-1-45) APPROBATION DES AIDES A PROJETS JEUNES

L'an deux mille vingt-deux, le mercredi vingt-neuf juin à dix-neuf heures,

Le Conseil municipal de la ville de Vincennes, dûment convoqué par Madame le Maire le jeudi 16 juin 2022 conformément au Code général des collectivités territoriales (articles L 2121-7 et suivants), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme LIBERT-ALBANEL, Maire.

Présents : Mme LIBERT-ALBANEL, M. LEBEAU, M. BENSOUSSAN, Mme SÉGURET, Mme VOISIN, M. LOUVIGNÉ, Mme TOP, M. TOURNE, Mme VALVERDE, M. BEAUFRÈRE, Mme GAUVAIN, M. GIRARD, M. LEROY, Mme KAMINSKA, M. MOULY, M. BONAVENTURE, M. CHARDON, Mme SERVIAN, Mme POLLARD, M. LAFON, Mme VALERO, Mme BRÉON, Mme RUFFENACH, Mme BOILOT, M. MICHON, M. BOUKOBZA, M. LECOMTE, M. DIARRA, Mme ODDON, Mme HAUCHEMAILLE, M. RIBET, M. SESTER, Mme LE CALVEZ, M. BERNIER-GRAVAT, Mme GALL, M. EPINAT, Mme FOURNIER, BEUZELIN.

Absents excusés : Mme MARTIN (pouvoir à M. BENSOUSSAN), M. PITAVY (pouvoir à Mme BOILOT), Mme RANIERI (pouvoir à Mme GAUVAIN), Mme BALAGNA-RANIN (pouvoir à M. RIBET), M. POLITZER (pouvoir à Mme GALL).

Absents : .

Secrétaire de séance : M. LEROY

Le Conseil...

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20220629-lmc1H9714H1-DE
Date de réception en Préfecture : 05/07/2022
Date de Publication : 06/07/2022

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 14 décembre 2016 définissant les modalités d'attribution des Aides à Projets Jeunes (A.P.J.) ;

Considérant les demandes d'aides financières présentées par Maxime TARIZZO, Estelle PINÇON, Auriane CHEVOIR, Myrto PARMANTIER et Aurore GUEZ ;

Considérant la volonté de la Ville de soutenir les initiatives des jeunes vincennois ;

Après avis de la commission Jeunesse, Sports, Démocratie participative, Vie des quartiers, Santé du 23 juin 2022,

D É L I B È R E

ARTICLE I : Attribue les aides financières suivantes :

à l'unanimité,

1. 1300 € au projet humanitaire, présenté par Maxime TARIZZO domicilié au 88, boulevard de la Libération à Vincennes ;
2. 500 € au projet artistique présenté par Estelle PINCON, domiciliée 117, rue de la Jarry à Vincennes ;
3. 900 € au projet artistique présenté par Myrto PARMANTIER domiciliée au 32-34, boulevard de la Libération à Vincennes ;
4. 1300 € au projet artistique présenté par Aurore GUEZ domiciliée au 32, rue Anatole France à Vincennes.

à la majorité : (1 voix contre : Mme BALAGNA-RANIN)

5. 500 € au projet solidaire présenté par Auriane CHEVOIR domiciliée au 4, avenue Foch à Vincennes.

ARTICLE II : La dépense sera prélevée sur les crédits inscrits au budget primitif 2022, aux article et chapitre correspondants.

Pour extrait conforme,

Le Maire

Signé